

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 21 DÉCEMBRE 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT,
M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE,
M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER,
M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI,
Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE,
M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGault,
Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD,
Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
M. Kader BELHADJ par Mme Isabelle PORTEFAIX pendant la présentation de la délibération
n°2
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS
Mme Sylvie MAZZITELLI par M. Arnaud PETITBOULANGER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGault
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

ETAIENT ABSENT(E)S :

ETAIENT EXCUSE(E)S :

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001c19f-DE

Date de télétransmission : 23-12-2024

Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001c19f-DE

Date de télétransmission : 23-12-2024

Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024

1

SOLIDARITE NATIONALE : Impact du cyclone tropical Chido à Mayotte - Solidarité de la ville d'Avignon à la population mahoraise sinistrée - Subvention de la Ville à la Fédération Nationale de Protection Civile.

Mme HELLE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le cyclone tropical « exceptionnel » Chido, avec des vents d'une extrême violence de plus de 200 km/h, a semé le chaos samedi 14 décembre à Mayotte, département le plus pauvre de France, dans l'océan Indien.

Ce cyclone est le plus intense à frapper Mayotte depuis plus de quatre-vingt-dix ans, selon Météo-France.

Les scènes de désolation se sont succédées à Mayotte avec des villages dévastés, en particulier les habitats précaires qui concernent au moins un tiers de la population, un réseau téléphonique coupé, un réseau d'électricité hors d'usage, un approvisionnement en eau potable compromis, des infrastructures essentielles endommagées notamment l'hôpital, et l'aéroport, des routes impraticables ... Cette catastrophe est déjà considérée par les experts comme la plus grave jamais survenue en France.

L'ampleur du bilan humain et matériel de la catastrophe est très lourd et hélas encore incomplet. Un risque de crise sanitaire est à craindre, notamment lié au manque d'eau, mais aussi de famine, en raison de la destruction des stocks alimentaires dans des grandes surfaces privées de courant pour leurs chambres froides.

Face à ce désastre, l'aide s'organise. Le Gouvernement a débloqué une première enveloppe de 655 000 euros par un décret daté de lundi 16 décembre. Cette ouverture de crédits vise notamment à financer les besoins urgents de la sécurité civile. Cette dotation de l'Etat devra être complétée rapidement car elle ne couvrira qu'une faible partie de la facture du passage du cyclone tropical dans l'archipel sachant que le coût des dégâts pourrait dépasser le milliard d'euros.

La ville d'Avignon, au regard du principe de solidarité nationale, souhaite apporter son soutien à la population mahoraise.

Alors qu'une course contre la montre est engagée pour venir en aide aux habitants de Mayotte, la ville d'Avignon s'associe à l'appel aux dons lancé par l'Association des Maires de France (AMF) qui a annoncé, lundi 16 décembre, avoir mis en place, en lien avec l'association des maires de Mayotte, "un dispositif de solidarité des communes et intercommunalités de métropole et d'outre-mer" pour "participer à la mobilisation nationale en faveur de la population mahoraise et soutenir les maires et les élus dans leur immense tâche".

De ce fait, l'AMF travaillera en étroite collaboration avec la Protection Civile dans le cadre du dispositif de veille et de soutien « Solidarité AMF / Mayotte » ; l'urgence étant le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels et le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

Ainsi, Madame le Maire a décidé de participer pleinement à ce dispositif créé par l'AMF et de concrétiser ainsi l'aide financière de la Ville aux personnes sinistrées par le versement d'une contribution de 50 000 € à la Fédération Nationale de Protection Civile.

Il vous est donc proposé, aujourd'hui, d'approuver le versement d'une contribution de 50 000 € à la Fédération Nationale de Protection Civile, **partenaire de l'AMF au sein du dispositif « Solidarité AMF/Mayotte »**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.1111-1,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement d'une contribution de 50 000 € à la Fédération Nationale de Protection Civile, **partenaire de l'AMF au sein du dispositif « Solidarité AMF/Mayotte »**;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65888;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTE

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
M. David FOURNIER

PARVENU A LA PREFECTURE LE 23 DÉCEMBRE 2024
ACTE PUBLIE LE 24/12/24